



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>13312</b>	De <b>M. Gérald Darmanin</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité des territoires et logement		<b>Ministère attributaire</b> > Logement, égalité des territoires et ruralité
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > structures administratives	<b>Analyse</b> > instances consultatives. missions. moyens.
Question publiée au JO le : <b>11/12/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>27/08/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/06/2013</b> Date de renouvellement : <b>24/09/2013</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>04/11/2014</b> Date de renouvellement : <b>28/04/2015</b> Question retirée le : <b>02/02/2016</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la mission sur l'organisation du déploiement du très haut débit. Monsieur Antoine Darodes de Tailly, directeur de la régulation des marchés haut-très haut débit et des relations avec les collectivités territoriales de l'ARCEP a été chargé par la ministre de l'égalité des territoires et du logement, le ministre du redressement productif et la ministre déléguée des PME, de l'innovation et de l'économie numérique, d'une mission sur l'organisation du déploiement du très haut débit. Les conclusions de cette mission devraient permettre au Gouvernement d'élaborer un schéma complet de déploiement du très haut débit sur le territoire. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les moyens financiers et matériels qui seront alloués à cette mission, ainsi que les indemnités qui seraient versées au chargé de mission.